



# DISTINCTION

## Juge-arbitre stagiaire

(Version 2017)

*La distinction de juge-arbitre stagiaire est valable pour une durée de un an à compter de la date d'obtention de celle-ci. Passé ce délai, si le juge-arbitre stagiaire n'est pas validé juge-arbitre de Ligue accrédité, celui-ci sera tenu de se représenter à une nouvelle formation initiale.*

Nom : ..... Prénom : .....

Numéro de licence : ..... Ligue : .....

### A OBTENU LA DISTINCTION DE JUGE-ARBITRE STAGIAIRE

Lieu de la formation : .....

Date : .....

#### **NOMS du formateur responsable et des formateurs assistants**

1].....

2].....

3].....

Fait à : ..... Le : .....

**Signature du formateur responsable du stage :**

.....